



Bayt Al Mel

Extrait statuts et objet social de l'association

La notion de solidarité et de gestion désintéressée connaît un essor depuis plusieurs années.

Dans le domaine de la solidarité, il existe un principe, émergent en France, qui est celui de du Takaful.

La solidarité Takaful est un accord entre un groupe de personnes pour se prémunir contre des risques spécifiques imprévisibles auxquels ils peuvent être confrontés.

Cet accord collectif porte sur le versement de cotisations à titre de donations et conduit à la création d'un fonds qui jouit d'un statut autonome.

Les ressources de ce fonds sont utilisées pour porter secours à tout adhérent contre le risque spécifié.

La notion de Takaful est basée sur le concept de la solidarité mutuelle, de l'absence de profits et du reversement des excédents, et ne peut se concevoir qu'à travers la création d'un organisme autonome à but non lucratif.

L'association a pour objet de :

- créer et promouvoir un esprit de solidarité et d'entraide entre ses membres et auprès de leurs proches et, plus généralement, de toute personne dans le besoin, qui se veut conforme au Takaful ;
- négocier aux meilleurs tarifs et aux meilleures conditions possibles tous types de contrats individuels et collectif de prévoyance ou autres et assurant une solidarité entre les membres
- favoriser la création de services d'information et d'assistance de toute nature au profit de ses membres et de leurs proches ;
- réaliser toute opération pouvant se rattacher directement ou indirectement aux buts de l'association ;
- participer ou collaborer, par tous moyens, à toutes entreprises ou associations pouvant se rattacher aux buts de l'association et en faciliter la réalisation.

Bayt Al Mel, 45 rue Fongate, 13006 MARSEILLE.

contact@bayt-al-mel.org